



VISA POUR FORMATION OU STAGE

Feuille d'information pour les personnes souhaitant effectuer une formation ou un stage en Suisse (durée inférieure à 90 jours).

- ! Tous les documents en langue arabe doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.
- ! Les documents originaux présentés au guichet doivent être accompagnés d'une photocopie.
- ! La présence de chaque demandeur est indispensable au dépôt du dossier.
- ! L'Ambassade n'accepte que des dossiers contenant la totalité des documents listés ci-dessous.
- ! Attention : le traitement des demandes pour formation ou stage peut relever de la compétence des autorités suisses et différer d'un cas à l'autre (rémunération, durée, etc.). Certaines demandes pour stage ou formation sont ainsi soumises à une autorisation d'entrée.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- Un (1) [formulaire de demande de visa complet](#) pour chaque demandeur (en français, arabe, allemand, italien ou anglais) dûment rempli en ligne ou à la main (en majuscules, avec un stylo à bille bleu ou noir) et signé personnellement.
- Passeport délivré au cours des dix (10) dernières années, valable pendant au moins trois (3) mois après la date de départ prévue de l'espace Schengen, avec au moins deux (2) pages entièrement vierges.
- Une (1) copie de la page principale du passeport (photo) + une (1) copie de chaque visa Schengen précédemment obtenu, si disponible.
- Une (1) photographie d'identité récente, sur fond blanc, visage découvert.
- Frais de visa : adultes EUR 90.-, enfants de 6 à 12 ans EUR 45.- Les frais sont à régler en **équivalent en DZD**, en espèces, lors du dépôt du dossier (non remboursables en cas de refus).
- Police d'assurance accident / maladie avec une couverture minimum de 30.000 EUR, valable dans tous les états Schengen et pour la durée totale du séjour prévu. La compagnie d'assurance doit se charger de l'assistance médicale et/ou hospitalière d'urgence en Suisse ainsi que du transport pour le retour en Algérie. Les assurances acceptées par l'Ambassade sont : **AXA, MacirVie, Amana, Caarama, TALA, CARDIF EI Djazair, Le Mutualiste, L'Algérienne Vie.**
- Réservation d'hôtel et de billet d'avion** aller-retour indiquant l'itinéraire complet du voyage. Le départ est à prévoir au minimum 15 jours après la date du dépôt du dossier.
- Note de l'employeur ou l'organisme** mentionnant la durée du stage ainsi que la prise en charge des frais du séjour.
- Lettre d'invitation et d'engagement de l'organisme ou l'université Suisse**, dûment signée, spécifiant le motif, la durée et la prise en charge durant le séjour en Suisse + tout document justifiant la prise de contact pour la formation ainsi que la preuve de paiement des frais de stage.
- Programme et horaire** de la formation/du stage.

- Historique bancaire** des six (6) derniers mois + justificatif(s) des ressources économiques permettant le séjour.
- Justificatif(s) de la **situation socioprofessionnelle** du demandeur :
 - Salarié** : attestation de travail ou contrat de travail récent + trois derniers bulletins de salaire + titre de congé + attestation d'affiliation à la sécurité sociale.
 - Commerçant** : registre de commerce + certificat d'existence + extrait de rôle + mise à jour de la CASNOS + carte fiscale + procuration de gérance + statuts de la société.
 - Profession libérale** : décision d'installation + carte professionnelle + dernière déclaration du revenu annuel.
 - Etudiants** : certificat de scolarité + carte d'étudiant + justificatif(s) de la situation socio professionnelle des parents.
 - Retraité** : attestation de retraite ou relevé bancaire (original et photocopie).
 - Sans emploi** : justificatif(s) des ressources financières actuelles.
 - Agriculteur** : attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel.
- Demandeur mineur** : signature des deux parents sur le formulaire de demande de visa + copie de la première page du passeport des parents + copie des visas valables des parents.
 - Autorisation de quitter le territoire national (autorisation de sortie de la police algérienne).
 - Si la tutelle ne revient pas au père : autorisation + justificatif de la tutelle (certificat de décès du père ou disposition judiciaire).
- Si le demandeur n'est pas un ressortissant algérien** : carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé.

Avant d'effectuer un déplacement chez VFS, il est de votre responsabilité de vous assurer d'être en mesure de pouvoir présenter toutes les pièces requises.

Le fait d'être en possession des documents énumérés ci-dessus ne constitue pas une garantie pour l'obtention du visa.

L'Ambassade de Suisse se réserve le droit de demander d'autres documents et / ou de convoquer le candidat pour un entretien personnel.

L'émolument de visa est dû lors du dépôt de la demande. Si vous retirez votre demande ou si le visa est refusé, l'émolument versé ne vous sera pas remboursé.